

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2008

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Robert JARRY, Maire du Mans durant 24 ans.

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 24 septembre 2008, Les points repris ci-dessous ont été traités :

1 - Souscription d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour une meilleure maîtrise des flux financiers. L'offre EONIA ou T4M de la caisse d'épargne a été retenue.

2 - Suite au courrier du Président du Conseil Général concernant l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège Bollée, le montant de la redevance annuelle, pour l'année scolaire 2007/2008, a été accepté à hauteur de 10 845,10 €.

3 - La décision modificative n°2, qui concernait principalement l'ajustement des dotations de l'Etat et de certaines dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement a été adoptée.

4 - Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des organismes habilités pour les différents travaux ou achats qui relèvent de ce processus.

5 - La ville de Mulsanne accueille dans ses locaux des formations organisées par le CNFPT. En concertation avec cet organisme, le tarif des repas pris à la restauration scolaire municipale par les stagiaires du CNFPT a été fixé à 10 €.

6a - Le nombre de membres de la commission "Finances" a été fixé à 7 titulaires (5 de Mulsanne Autrement et 2 de Mulsanne Ensemble) et 2 suppléants (1 de chaque liste). Les attributions de la dite commission ont été arrêtées par le Conseil Municipal.

6b - Ont été désignés comme membres de la commission "Finances" :

Titulaires : *Mulsanne Autrement* : Béatrice Coïc, Magali Lenoir, Claude Mainville, Jean-Claude Lalouse, Claude Maillard.

Mulsanne Ensemble : Martine Perrodin, Bruno Bobillot.

Suppléants : *Mulsanne Autrement* : Jean-Yves Lecoq.

Mulsanne Ensemble : Bruno Morellet.

7 - Le conseil a décidé d'attribuer deux subventions exceptionnelles, pour l'année 2008, à deux associations sportives. L'association Mulsanne Basket 2000 pour des difficultés conjoncturelles (Montant 4 000 €) et l'association sportive Mulsanne/Téloché pour des dépenses supplémentaires liées à la montée en DH (Montant 5 000 €).

8 - Dans le cadre de la création d'un emploi tremplin cofinancé par le Conseil Régional de la région Pays de La Loire et le Conseil Général de la Sarthe, la ville s'est associée à hauteur de 10%. Cette participation n'aura pas d'influence sur la participation financière de la ville versée au centre socioculturel.

...

9 - Après les sondages de sols effectués par la société Labosport il apparaît que l'étude des travaux à engager pour la mise à niveau des installations de football du stade de la Houssière doit être confiée à une même société. Il a été décidé d'engager une consultation pour attribuer à un maître d'œuvre unique la réflexion globale sur l'aménagement du site en intégrant les terrains, les vestiaires et une tribune.

10 - Le recensement sur la commune débutera début 2009. Madame Christel TOUCHARD, responsable des services généraux à la mairie, a été désignée coordonnateur communal des opérations de recensement.

11 - Les diverses composantes du régime indemnitaire des agents de la collectivité étaient reprises dans plusieurs délibérations. Dans un but de simplification, tous les éléments du régime indemnitaire ont été repris dans une seule délibération.

12 - Pour permettre la promotion d'un agent reçu à un examen professionnel, le ratio promu/promouvable pour le grade d'adjoint d'administration de 1^{ère} classe a été fixé à 100% pour l'année 2008

13 - Le changement d'adresse du SIDERM entraîne une modification des statuts de cet organisme. Le conseil municipal a émis un avis favorable pour cette modification.

14 - Un avis favorable a été émis pour autoriser Le Mans Métropole à engager et mettre en œuvre une modification du PAZ de la ZAC de Bellevue qui ne porte pas atteinte à l'économie générale des orientations d'urbanisme de la commune et ne réduit pas les espaces boisés. Cette proposition de modification fera l'objet d'une enquête publique.

15 - Le maire a présenté aux membres du conseil municipal le rapport annuel 2007 sur l'élimination des déchets. Le conseil a pris acte. Ce rapport est consultable en mairie.

16 - Dans le cadre de la mise en place de l'outil base élèves dans les écoles de la commune, le conseil a autorisé le maire à solliciter, auprès du conseil général, une subvention pour l'acquisition d'un équipement informatique.

17 - Les dispositions appliquées depuis 1999, concernant les exonérations de taxe professionnelle sur certains types de spectacles ont été reconduites.

Les dates des prochains Conseils Municipaux ont été fixées aux :

Mercredi 19 novembre à 20h en mairie,

Mercredi 17 décembre à 20h en mairie.

Mulsanne le 25 septembre 2008

Le Maire
Jean-Claude FERRÉ

Nota : *Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui reprend le détail des délibérations et de façon synthétique les principales interventions faites en séance, sera consultable en mairie dès son approbation par le Conseil Municipal.*